



Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance de conseil tenue le 6 mars 2023, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement # 357-2023 modifiant le règlement de zonage # 194 afin d'autoriser l'usage « Habitation collective » dans la zone « SCM.6 » et l'usage « Hébergement et restaurant » dans la zone « AC.1 ».
2. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 5 juin 2023 19h, dans la salle du conseil au 195, rue Bilodeau, Saint-Fabien-de-Panet, G0R 2H0.
3. Le projet de règlement propose notamment :
 - 3.1 D'autoriser l'usage d'Habitation collective dans la zone SCM.6 qui est situé du cimetière (qui exclus de la zone) jusqu'à l'intersection de la rue de la Salle et de la rue Nadeau et de cette intersection jusqu'à la limite du stationnement (inclut dans cette zone) situé derrière l'Église.
 - 3.2 D'autoriser l'usage « Hébergement et restaurant » dans la zone « AC.1 ». qui est située du 287, rue Principale Est au 339, rue Principale Est inclusivement et de l'autre côté de la rue Principale du 320, rue Principale Est au 340, rue Principale Est, inclusivement.
4. L'illustration des zones visées par ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 195, rue Bilodeau, Saint-Fabien-de-Panet.
5. Au cours de cette assemblée publique le projet de règlement sera expliqué.
6. Les personnes qui désirent s'exprimer relativement à ce projet de règlement seront entendus.
7. Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
8. Ce projet de règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

Fait à Saint-Fabien-de-Panet, ce 21 avril 2023

Annick Grégoire-Bégin
Directrice-générale et greffière-trésorière